



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Correspondants de nuit - financement 2010-2012**

La convention triennale 2007-2009 de gestion du dispositif des Correspondants de nuit arrive à son terme.

Un appel d'offres européen a été lancé le 23 juillet 2009 sur la base d'un cahier des charges établi de manière partenariale avec les villes de Dijon, Chenôve, Talant, Quetigny, Longvic concernées par les quartiers Politique de la ville et les bailleurs sociaux de l'agglomération.

Une seule remise de pli a été effectuée, celle de l'ACODEGE.

La commission d'appel d'offres réunie le 21 octobre 2009 a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'ACODEGE.

Le coût annuel pour 2010 s'élève à 1 197 833 euros, soit 4 421 euros de plus que le coût pour l'année 2009.

La proposition de l'ACODEGE répond en effet au cahier des charges, voire renforce certains engagements :

- Démarrage futur du service à 19h00 au lieu de 19h30, ce qui implique une charge horaire de 3h50 pour le service par semaine ;
- Renforcement des actions de :
  - formation visant à la professionnalisation des CDN,
  - suivi et accompagnement des correspondants de nuit dans leur mission,
  - collaboration avec les services de jour des partenaires par l'action d'un coordonnateur de jour, référent social,
  - collaboration plus étroite avec le service prévention spécialisée de l'institution, les médiateurs des villes et des bailleurs sociaux, les associations représentatives, la police et la gendarmerie,
  - évaluation du service en proposant à nos différents financeurs de les définir collectivement.
  - révision des fiches de liaison entre les services et tous les acteurs.

Le partenariat, établi depuis 2004, repose sur un engagement pour chaque financeur et des missions claires pour les correspondants de nuit :

- Tous les acteurs, dont les bailleurs et les villes associés à la démarche, ont manifesté leur accord pour la reconduction du dispositif pour 3 ans (2010-2012).
- Le service des correspondants de nuit est le seul outil à l'échelle intercommunale d'intervention sur les quartiers Politique de la ville (11 200 logements, environ 35 000 habitants). 25 salariés ont été recrutés en CDI pour assurer cette mission.
- C'est le seul service exerçant de nuit avec les services d'urgence et de police.
- Le service participe au lien social et à la tranquillité publique sur ces territoires.
- Il présente ainsi un élément de cohésion sociale d'agglomération.
- C'est un outil de repérage des difficultés sociales dont les réponses sont apportées par les services de jour des partenaires et notamment par les services du CG21 (familles, enfance en danger etc...).
- Le service des CDN participe ainsi indirectement à l'exercice des compétences du CG21.
- Le Conseil Général est destinataire des fiches de liaison et participe aux réunions trimestrielles du comité de suivi des CDN.

A ce jour le Conseil Général de Côte d'Or, saisi depuis juillet, n'a pas répondu à la demande faite par la Communauté de l'agglomération dijonnaise de poursuite de son partenariat financier dans les mêmes termes que ceux définis depuis 2004.

Sa participation est de 14 %, soit 167 077 euros sur l'exercice budgétaire 2009.

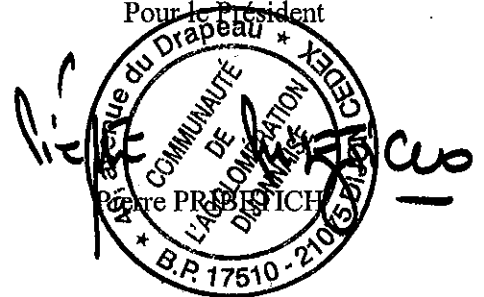
Il est proposé de relancer le Conseil Général pour obtenir une position claire de celui-ci et de reporter l'approbation de la convention financière quadripartite en décembre si le Conseil Général confirme sa décision de financement et d'attribuer le marché à l'Association ACODEGE.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE**

- **de mandater** Monsieur le Président afin de rencontrer le Président du Conseil Général et d'obtenir une décision claire sur la position du département
- **de décider**, si le Conseil général confirme sa participation au dispositif, d'attribuer le marché à l'association ACODEGE pour en assurer la poursuite pour les 3 prochaines années 2010 à 2012 ;
- **de décider** de la suite à donner au dispositif des correspondant de nuit de l'agglomération au Conseil communautaire de décembre et principalement sur la convention financière triennale précisant les engagements

*Convocation envoyée le 12 novembre 2009  
Publié le 20 novembre 2009  
Déposé en Préfecture le*

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**20 NOV. 2009**

